

Conseil municipal du 12 décembre 2014

Tarifs publics

Le conseil a décidé d'augmenter ses tarifs pour l'année 2015 d'environ 1 % sauf pour la cantine et la garderie qui resteront inchangés pour cette année scolaire.

Devis

Devis de 2.300 € TTC : Pour améliorer l'accès à la Maison du Chai, en créant une porte supplémentaire à l'ascenseur de la Mairie afin de permettre un accès sans escalier au local du club du 3^{ième} âge.

Devis de 5.100 € TTC : Pour l'ouverture d'une porte dans la nef de l'église afin de permettre un accès aux personnes à mobilité réduite.

Devis de 2.100 € TTC : Pour le remplacement de l'équipement informatique du secrétariat à la Grand -Maison.

Contrats d'assurance

La commune a souhaité revoir ses contrats d'assurances, flotte véhicules et responsabilité civile pour permettre de faire une économie de 8.100 €.

Maison à Vendre

Le conseil municipal a décidé de mettre en vente la maison rue Paul Painlevé à Châtellerault pour 90.000,00 €.

Défense incendie

Il est rappelé que la lutte contre l'incendie s'inscrit dans le cadre des pouvoirs de police du Maire. Les dépenses correspondantes, à l'entretien et le renouvellement des équipements destinés à fournir l'eau pour la lutte contre l'incendie, sont des dépenses inévitables pour les communes.

Le conseil municipal a donné son accord pour s'inscrire dans une démarche collective afin de le confier au nouveau syndicat d'eau.

Stop TAFTA

Le grand Marché Transatlantique (Trans Atlantic Free Trade Agreement)

Le TAFTA s'il est adopté, va remettre en cause pour les collectivités locales, le maintien des services publics, la protection et garantie sociale, le maintien des activités associatives et culturelles, l'arbitrage privé des litiges entre l'Etat et les entreprises ; Pour l'agriculture les appellations d'origine contrôlée.

Le conseil municipal a voté une motion contre le traité du grand Marché Transatlantique.